

DÉCISION

n° 2026 – 158



Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennaz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Gréty-sur-Isère, Grignon, Hauteville Les Salés, La Balme, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaux, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Budget principal – souscription d'un prêt 2026 pour la rénovation et l'extension de la gendarmerie de Beaufort

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier son article L.1611-3-1 ;

Vu la délibération n°1 du Conseil Communautaire du 23 avril 2026 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par les budgets,

Considérant la nécessité de souscrire des emprunts,

Décide

Article 1 : Il est décidé de souscrire un emprunt dans les conditions suivantes :

- Montant : 1 909 400 € ;
- Etablissement prêteur : La Caisse d'Épargne
- Durée : 20 ans
- Taux : LIVRET A + 1,15% (intérêts : Exact/360)
- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement : linéaire
- Frais de dossier : 1 909 €

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 3 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 23 juillet 2026

Le Vice-Président

Philippe GARZON

